

## **ERRATUM**

### **Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation - Année 2017**

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO - Monsieur le directeur de l'ESPE s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs des services de l'Education nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - Tél 04 42 91 70 70 – ce.dipe@ac-aix-marseille.fr -DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement et des personnels enseignants d'EPS - DIPE Bureau des professeurs de lycée professionnel - DIPE Bureau des PEGC - DIPE Bureaux des personnels d'éducation - DIPE Bureau des personnels d'orientation -

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte la modification suivante apportée au bulletin académique spécial n° 345 du 06 mars 2017, page 23, dernier paragraphe :

Il convient de lire :

- CLG et SEGPA précédemment APV ou ECLAIR - non classé REP+

au lieu de

- CLG et SEGPA précédemment APV ou ECLAIR - non classé REP ou REP+

Signataire : Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille